

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de LA CHAPELLE SUR LOIRE

Dossier n° DP0370582550026

Date de dépôt : 26/05/2025

Affiché le : 26/05/2025

Demandeur : SAS SOLUTION CLIMAT

Représenté par : Monsieur HADJADJ Jérémy

Pour : pose de 9 panneaux photovoltaïques sur la toiture de la maison d'habitation

Adresse terrain : 40 rue des Garennnes, à LA CHAPELLE SUR LOIRE (37140)

Dossier suivi par :  
Syndicat Mixte Pays Loire Nature  
Stéphanie LEFAY  
02.47.55.92.04

Le Maire  
à  
SAS SOLUTION CLIMAT  
Monsieur HADJADJ Jérémy  
3 quai de Bir Hakeim  
94410 SAINT MAURICE

Monsieur,

Vous avez déposé le 26/05/2025 à la mairie de LA CHAPELLE SUR LOIRE une demande de Déclaration Préalable Constructions (DPC) enregistrée sous le numéro DP0370582550026 pour la pose de 9 panneaux photovoltaïques sur la toiture de la maison d'habitation.

Par lettre en date du 18/06/2025 notifiée le 18/06/2025, je vous demandais de bien vouloir compléter votre dossier dans un délai de 3 mois au maximum, par les pièces suivantes :

- **DPCAnnexe.**

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de LA CHAPELLE SUR LOIRE à la date du **18/09/2025**, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article R.423-39 du Code de l'urbanisme, votre demande fait l'objet **d'une décision tacite de rejet.**

**Cependant, nous avons constaté que les travaux ont commencé.**

J'attire votre attention sur le fait qu'exécuter des travaux sans autorisation et en méconnaissance des obligations imposées par le Code de l'urbanisme et des règles du plan local d'urbanisme, constitue un délit qui expose à une amende comprise entre 1200€ et une somme égale à 6000€ par m² de surface construite, conformément à l'article L.480-4 du Code de l'urbanisme.

Je vous invite donc à procéder, **dans le délai d'un mois à compter de la réception de la présente lettre au dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation de travaux**, conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

